



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 88427

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la comptabilisation de trimestres de chômage pour atténuer la décote affectant la retraite. La non-comptabilisation est vécue comme une injustice, notamment pour des personnes qui ont été contractuelles de la fonction publique, puis ont été en recherche d'emploi - et ont ainsi été en période de chômage - pour devenir ensuite fonctionnaire. Le refus de prendre en compte cette période de chômage serait dû au fait que la personne, ayant validé ses années en tant que contractuelle de la fonction publique, aurait ainsi perdu sa qualité d'assuré social du régime général. Il souhaite savoir ainsi comment le Gouvernement compte remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88427

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6929

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)